

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024- 230

Contrat de prestations de services de propreté : nettoyage des toilettes du marché du Centre sis Place de la République et fourniture des consommables

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le marché n°2021-15 relatif au contrat de prestations de services de propreté : nettoyage des toilettes du marché du Centre sis Place de la République et fourniture des consommables,

Considérant la nécessité d'assurer le nettoyage des locaux toilettes dédiés aux commerçants et à la clientèle du marché du Centre, sis Place de la République, les mardis, jeudis et dimanches afin de garantir leurs états de propreté et leurs approvisionnements en consommables,

Considérant la nécessité pour la Ville de Neuilly-Plaisance de renouveler le contrat de prestations de services de propreté du marché du centre, place de la République,

Considérant la sollicitation d'un contrat auprès de la société PROPENCE,

Considérant le projet de contrat proposé par la société PROPENCE,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 14 / 08 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240731-DM-CAM-2024-230-AR
Date de télétransmission : 31/07/2024
Date de réception préfecture : 31/07/2024

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Article 1 : De conclure un contrat soumis à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant « **les prestations de services de propreté** » avec la société PROPENCE sise 1 allée Rolland Garros à Neuilly-Plaisance (93360) pour un montant annuel de 6 300 € HT soit 7 560 € TTC.

Article 2 : Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 3 : Précise que le contrat prend effet à compter du 1^{er} août 2024. La durée du marché est d'un an à compter de la date de notification du marché au titulaire. Le marché est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une période d'un an, sans que la durée totale n'excède trois ans.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Comptable de Service de Gestion du Centre des Finances Publiques de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 31 JUIL. 2024

Christian DEMUYNCK



« Pour le Maire empêché, l'adjoint Martine LAMAURT »

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 14 / 08 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240731-DM-CAM-2024-230-AR
Date de télétransmission : 31/07/2024
Date de réception préfecture : 31/07/2024